

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

ORTHOPHONISTES

Le 6 décembre,
voterez pour des délégué.e.s CGT
qui se mobilisent et continueront
à se mobiliser pour le maintien des
orthophonistes dans les hôpitaux
et établissements
et la publication immédiate de
nouvelles grilles de salaires.

www.sante.cgt.fr

FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale

TWITTER :
@CgtSanteSocial

YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale

APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Ne pas jeter sur la voie publique
Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

VOTEZ pour le progrès social

Protection et démocratie sociale
Égalité
Conditions de travail
Garanties collectives



ÉLECTIONS
6 décembre 2018
la cgt

Fonction Publique Hospitalière

CTE CAPL
CAPD

Élections professionnelles Fonction publique
DÉCEMBRE 2018
JE VOTE CGT

ORTHOPHONISTES

Depuis plusieurs années, la CGT dans l'unité avec les orthophonistes, les étudiant.e.s et leurs organisations sont mobilisé.e.s pour la revalorisation de leur formation et de leur salaire. Le 9 août 2017, le Gouvernement et le Premier ministre ont signé deux décrets qui s'opposent à ces revendications. Les personnels concernés sont les masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes de la Fonction publique hospitalière.

Conséquences de ce décret pour les orthophonistes :

- Remise en cause de la reconnaissance des diplômes et des salaires, car le nombre d'années d'études n'est pas pris en compte. Pour les orthophonistes bac +5 années d'études, la rémunération correspond à un bac + 3 années,
- Problèmes de pénurie non solutionnés avec les effets que l'on connaît pour les étudiant.e.s et les patient.e.s.
- Développement de dispositifs d'embauche, sur des temps partiels, payés comme vacataires ou à l'acte,

C'est l'existence même de notre profession et la prise en charge des patients qui sont menacés à terme, si ces professions disparaissent des hôpitaux et des établissements. Pourquoi les ministres qui se succèdent mettent-ils en place cette politique ? Il est important de rappeler que ces décrets sont dans la droite ligne :

- Des directives européennes imposant 10 milliards d'économie dans la santé dont 3 dans les hôpitaux. Dernièrement, la ministre a précisé qu'elle fixait un objectif supplémentaire, à savoir 1,2 milliard d'économies en plus sur les soins,
- De la loi Santé avec le développement de l'ambulatoire qui sert de prétexte à la fermeture de lits et déroule un tapis rouge à la privatisation des soins. Cette loi chasse les patients des hôpitaux et renvoie les possibilités de prise en charge à leur niveau de couverture sociale individuelle via les mutuelles.
- De la remise en cause de l'acquis que constituent les diplômes nationaux (sanctionnant un niveau « pour la vie ») corrélés à un salaire au profit de notions floues, telles que les compétences (variant au fil des années et définies essentiellement par la hiérarchie).

Pour cette profession marquée par la pénurie sur les postes salariés, le ministère propose une prime par Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) pour un professionnel par an !

Ces décrets sont mot pour mot ce que le gouvernement précédent avait déjà voulu imposer contre l'avis des professionnel.le.s, des étudiant.e.s et de l'ensemble des organisations syndicales.

La ministre précédente se permettait de faire la somme de ces primes et de ce reclassement, tentant de masquer la réalité par des effets d'annonce. La nouvelle ministre a confirmé cette orientation

La CGT, avec les professionnel.le.s et les étudiant.e.s, refuse le reclassement du 9 août 2017 qui n'est pas basé sur le niveau d'autonomie, de qualification, de diplôme.

Depuis ces dernières années les différents ministères ont tenté de faire pression sur nous pour que nous abandonnions ce combat. La CGT n'a cédé à aucun chantage (opposition des professions de rééducation les unes aux autres, etc.)

La liste des initiatives auxquelles nous avons participé est longue : rassemblements et délégation au ministère, tribunes dans la presse, délégations auprès des élus locaux et nationaux, sans oublier toutes les initiatives avec nos collègues hospitaliers (manifestation le 7 mars contre la Loi Santé...) et l'ensemble des salarié.e.s (mobilisation contre la Loi Travail).

Localement, la CGT continuera à se battre dans chaque hôpital pour l'amélioration quotidienne des conditions de travail des orthophonistes (accès à la formation, planning, conditions matériels d'exercice, défense de la retraite par répartition, etc.)

Nationalement, nous continuons à appeler les professionnel.le.s, les étudiant.e.s, à se réunir et à s'organiser pour que le gouvernement publie les grilles de salaires attendues depuis de nombreuses années. Elles seules permettront, dans l'intérêt des étudiant.e.s et des patient.e.s, le maintien des orthophonistes au sein des hôpitaux et des établissements.

NOUS DEMANDONS : :

- Le retrait de la loi santé, et des mises en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) imposant le passage de 1 000 hôpitaux à 120 GHT avec à la clef la suppression d'au moins 22 000 suppressions d'emplois, avec des mutualisations à la clef
- Le maintien d'un diplôme d'état reconnu grade master. Rappelons que les diplômes permettent d'encadrer l'exercice légal des professions et dans le domaine médical et para-médical constituent un garde-fou, dans l'intérêt des patients, contre l'exercice illégal de ces professions. L'accès partiel à notre profession reconnu récemment tourne également le dos à cela.
- La corrélation entre le niveau de diplôme (bac+ 5 ans) et les salaires pour les orthophonistes salarié.e.s,
- La publication de vraies grilles revalorisées avec des bornages indiciaires corrélés au niveau de diplôme et applicables immédiatement, afin d'enrayer la pénurie,
- Le maintien de la prise en charge par l'assurance maladie des actes d'orthophonie,
- Le maintien de l'accès aux soins pour tou.te.s et partout.



**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**